

## Cahiers de l'EDEM

Les Cahiers sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe Droits et migrations\*, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

\* L'EDEM a changé de nom pour devenir l'Équipe Droits et Migrations. Pour en savoir plus sur cette évolution => <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cedie/edem.html>.

S'ABONNER

These Commentaries are written by the Research Team on Laws and Migration\*\* (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

\*\* EDEM has changed its name to Research Team on Laws and Migration. To learn more about this evolution => <https://uclouvain.be/en/research-institutes/juri/cedie/edem.html>.

SUBSCRIBE

Les projets de recherche de l'EDEM se construisent autour des récits de migration et de leur appréhension par le droit. Au fil du temps et des rencontres, la manière dont les chercheurs et chercheuses les analysent évolue.

À partir de mars 2023, les Cahiers vous proposeront chaque mois le récit d'un des membres de l'EDEM. Ces récits partagés visent à montrer comment un projet émerge, évolue et interagit avec les autres et la société. Ils permettent aussi de dépasser une approche désincarnée des migrants et de retrouver une individualité.

Les récits ont été recueillis au cours d'entretiens avec Béatrice Chapaux. Ces entretiens commencent par cette question : quelle est votre première expérience de migration ou quelle en est votre représentation et comment celle-ci a évolué depuis que vous avez rejoint l'équipe de recherche l'EDEM ? Les récits peuvent prendre la forme d'un texte écrit, d'un podcast ou d'une vidéo.

EDEM's research projects are built around the narratives of migration and their understanding through law. Over time and through encounters, our researchers' analysis of these stories evolves.

Starting in March 2023, the Commentaries will feature a story from one EDEM member every month. These shared stories aim to show how a project emerges, evolves and interacts with the others and society. The stories also allow us to go beyond a disembodied approach to migrants and to rediscover an individuality. The stories were collected during interviews with Béatrice Chapaux. These interviews begin with the question: what is your first experience of migration or what is your representation of it and how has it evolved since you joined the EDEM research team? The stories can take the form of a written text, a podcast or a video.

## Février 2023

[C.C.E., 22 décembre 2022, n° 282 473 – Craindre avec raison du fait « d'opinions politiques imputées » et de relations étatiques détériorées : le C.C.E. confirme sa jurisprudence antérieure en octroyant la qualité de réfugiée à une ressortissante burundaise au seul motif qu'elle a demandé l'asile en Belgique.](#)

**Zoé Crine**

Le Conseil du contentieux des étrangers réforme une décision de refus du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides s'agissant d'une ressortissante burundaise ayant fui son pays pour motif politique. S'il estime que le récit de la requérante manque de crédibilité, il souligne néanmoins que le seul fait que la requérante ait demandé la

protection internationale en Belgique justifie dans son chef une crainte d'être persécutée au vu des opinions politiques qui lui seraient imputées. Il reconnaît à la requérante la qualité de réfugiée.

**Cour suprême d'appel, 23 septembre 2021, Association Somalienne de l'Afrique du Sud et autres contre la Commission d'Appel des réfugiés et autres, n° 585/2020 – Éclairages de la Cour suprême d'appel sud-africaine sur l'administration de la justice en matière de demande de protection internationale.**

### **Jonas Kakule Sindani**

Dans la décision commentée, la Cour suprême d'appel sud-africaine annule les décisions de la Commission d'appel des réfugiés et de la Haute Cour pour non-observance des principes fondamentaux d'équité procédurale et de l'État de droit, contenus dans les instruments juridiques nationaux et internationaux. Elle précise la manière dont l'administration de la justice en général et de la preuve en particulier doit être faite en matière de demande de protection internationale.

**Comm. afr. D.H., 20 octobre 2020, Georges Iyanyori Kajikabi et autres c. République arabe d'Égypte, communication n° 344/07 – Les effets pervers de la détermination du statut de réfugié par le HCR.**

### **Trésor Maheshe Musole**

Par sa communication n° 344/07, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples examine les dénonciations des ressortissants soudanais faisant état de graves violations de droits humains telles que les pertes en vies humaines d'une vingtaine des manifestants, les préjudices physiques, la détention, etc. Ces violations sont intervenues dans le cadre d'un sit-in pacifique organisé devant le Bureau du HCR et réprimé par la police égyptienne à la demande du HCR. La Commission conclut à la violation de plusieurs dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, mais reconnaît des circonstances atténuantes en faveur de l'État défendeur à défaut d'engager la responsabilité du HCR à partir de la Charte africaine.

## **Récit de vie – Du bon côté du monde**

Récit de vie recueilli par Béatrice Chapaux dans le cadre d'un projet Migrations et récits de vie financé par le Fonds de développement culturel d'UCLouvain Culture.



### [Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante:  
[privacy@uclouvain.be](mailto:privacy@uclouvain.be)